

Maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie :

une organisation à améliorer, des aides à mieux cibler.

Dans un rapport rendu public le 12 juillet 2016, la Cour des comptes estime nécessaire d'améliorer l'organisation de la politique de maintien à domicile des personnes âgées dépendantes et de cibler de manière plus efficace les aides correspondantes.



La proportion des personnes âgées de 80 ans et plus dans la population française devrait doubler entre 2010 et 2060, et leur nombre atteindre alors 8,4 millions. Simultanément, le nombre de personnes âgées dépendantes devrait passer à 2,3 millions.

Pour les personnes concernées et leur famille, la perte d'autonomie est psychologiquement difficile à vivre. Elle l'est aussi financièrement. La question des modalités de la prise en charge de la perte d'autonomie se posera de manière accrue, dans un contexte de ressources publiques limitées.

La loi du 20 juillet 2001, en créant l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), a favorisé le développement de services de soins et d'accompagnement à domicile, ainsi que de nouvelles formules intermédiaires (accueil de jour, hébergement temporaire). L'offre de prestations a ainsi connu une amélioration significative, tant en quantité qu'en qualité, mais la connaissance des besoins, l'information des bénéficiaires et le pilotage de cette politique demeurent insuffisants. La Cour estime donc nécessaire

d'améliorer l'organisation de la politique de maintien à domicile des personnes âgées dépendantes et de cibler de manière plus efficace les aides correspondantes.

La résistance aux antibiotiques progresse

Selon un rapport d'experts, la résistance des bactéries aux antibiotiques provoque chaque année 12.500 morts en France et constitue "un danger avéré pour l'ensemble de l'Humanité" .

Selon ce rapport, plus de 150.000 patients développent, chaque année en France, une infection liée à une bactérie résistant aux antibiotiques et près de 13.000 en meurent.

Ces chiffres alarmants, issus de l'étude Burden BMR (poids des infections à bactéries multirésistantes) publiée en juin dernier par l'Institut de veille sanitaire (InVS), constituent la première estimation de la progression de l'antibiorésistance en France. "Ce phénomène concerne en particulier les infections nosocomiales contractées, la majeure partie du temps, dans les services de réanimation", explique le Pr Vincent Jarlier, bactériologiste à La Pitié Salpêtrière (Paris), qui a participé aux travaux du rapport Carlet.

En cause, la prescription excessive d'antibiotiques en médecine de ville. Depuis cinq ans, elle est repartie à la hausse, malgré le plan d'alerte 2011-2016 et plusieurs campagnes de sensibilisation. La France, qui se situe parmi les plus gros consommateurs d'Europe, dépenserait entre 71 millions (par rapport à la moyenne européenne) et 441 millions d'euros (par rapport aux pays les plus vertueux) de plus que ses voisins en antibiothérapie.



Encore très souvent, les antibiotiques sont prescrits dans le cadre d'infections virales, pour lesquels ils n'ont aucune utilité.